



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS
DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX
DE L'ÉDUCATION NATIONALE DES
HAUTS-DE-SEINE**

N° Spécial

07 septembre 2022

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DSDEN 92 du 07 septembre 2022

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DES HAUTS-DE-SEINE	Page
DSDEN N° 2022-036	01.09.2022	Arrêté portant composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial dans le département des Hauts-de-Seine.	3

DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE
DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté DSDEN-92 n°2022-036

La Directrice académique des services de l'Éducation nationale
Directrice des services départementaux
De l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine

- VU Le code général de la fonction publique,
- VU Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, notamment son article 16,
- VU Le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique,
- VU Le décret n°2011-184 du 15 février 2011, modifié, relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État,
- VU L'arrêté du 1^{er} décembre 2011 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'éducation nationale,
- VU Le procès-verbal relatif à la proclamation des résultats au comité technique spécial du département des Hauts-de-Seine en date du 6 décembre 2018,
- VU L'arrêté rectoral du 21 décembre 2018 habilitant des organisations syndicales à désigner les représentants du personnel au sein du comité technique spécial du département des Hauts-de-Seine,
- VU L'arrêté de la DSDEN 92 n° 2019-014 du 28 novembre 2019, habilitant des organisations syndicales à désigner les représentants du personnel au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial départemental des Hauts-de-Seine,
- VU Les propositions des organisations syndicales,
- VU Les changements d'affectation,

A R R Ê T E

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté n°2021-092 du 9 novembre 2021 portant composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial départemental des Hauts-de-Seine sont abrogées.

Article 2 : Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial départemental des Hauts-de-Seine est ainsi composé :

• **Représentants de l'administration :**

Madame Dominique FIS, Directrice académique des Hauts-de-Seine,

Monsieur Antoine CUISSET, Secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine,

- **Représentants des personnels :**

Titulaires

1) au titre de la FSU :

Mme Clarisse STOVEN-BUGEAUD
Mme Christel GIROUD
M. Gilles MALET
Mme Christine PARAT

2) au titre de Force ouvrière FNEC-FP : Mme Pauline COLIN

3) au titre de la CGT Educ'action : M. Thomas MAZURAIS

4) au titre de l'UNSA Éducation : Mme Anne GAU-SEGONZAC

Suppléants

1) au titre de la FSU :

Mme Pauline CANER
M. Antoni MUNOZ-BORRAS
Mme Fabienne ROUVRAIS-PASQUIER
M. Loïc SANCHEZ

2) au titre de Force ouvrière FNEC-FP : Mme Tamara KNEZEVIC

3) au titre de la CGT Educ'action : M. Maxime POUVREAU

4) au titre de l'UNSA Éducation : M. Jean-Paul CLOTILDE

Article 3 : Le Secrétaire général de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le 1^{er} septembre 2022

Pour le recteur de la région académique et par
subdélégation,
La directrice académique des services de
l'Éducation nationale des
Hauts-de-Seine

Signé

Dominique FIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>